

ENDRIX SNM

Société par actions simplifiée au capital social de 585.760 euros

Siège social : 8, rue d'Athènes, 75009 Paris

537 612 327 R.C.S. de Paris

(ci-après la « **Société** »)

**Procès-verbal des décisions des associés prises par acte sous seing privé
le 17 décembre 2025**

Le 17 décembre 2025,

Les associés de la Société (ci-après désignés les « **Associés** »), après avoir pris connaissance des documents suivantes :

- Les statuts de la Société ;
- Le rapport du président de la Société ;
- La lettre de démission de Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société ;

ont pris, par acte sous seing privé, conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Endrix Newco SAS en qualité de président de la Société ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Les commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été dûment informés des décisions à prendre par les Associés.

1 Constatation de la démission de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Endrix Newco SAS en qualité de président de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société, prennent acte de la démission, ce jour, de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société (ci-après désigné le « **Président** »), et décident de nommer en remplacement, avec effet immédiat,

- la société **Endrix Newco**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 18, avenue Félix Faure, 69007 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 994 310 217, en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée.

La société Endrix Newco SAS a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de Président de la Société ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

2 Pouvoirs pour les formalités

Les Associés, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées par la présente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

Signé le 17 décembre 2025, par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://www.closd.com/fr/> et au moyen de la technologie de signature Docusign, ainsi que le reconnaissent et l'acceptent chacun des signataires.

David Humbert

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président de la Société*

David Humbert

ENDRIX GRP SAS,
représentée par F.H. EURL,
elle-même représentée par Monsieur
David Humbert

Endrix Newco SAS ¹
représentée par F.H. EURL,
elle-même représentée par Monsieur
David Humbert

Cédric Lavedrine

CÉDRIC LAVEDRINE EURL,
représentée par Monsieur Cédric
Lavedrine

Édouard Voisin

Monsieur Édouard Voisin

Édouard Voisin

ACV MANAGERS,
représentée par Monsieur Édouard Voisin

Jean-François Flaud

EXALIANCE EURL,
représentée par Monsieur Jean-François
Flaud

Jean-François Flaud

Monsieur Jean-François Flaud

¹ Faire précéder la signature par la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* »